

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	26S38A
Date de mise en ligne :	Le jeudi 23 juillet 2026 à 09:20:01
Date de clôture :	Le lundi 21 septembre 2026 à 16:30:00
Titre :	Exploitation de la station de traitement des eaux usées (STEU) et exploitation du réseau d'eau potable de DONCHERY
Descriptif :	Il s'agit d'assurer la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées sur la commune de Donchery. La continuité du service public et la maîtrise directe du cycle global de l'eau seront respectées. Le marché comporte deux lots. Le marché n'autorise pas les variantes.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4 Posée le 04/09/2026 à 16:30:56

Bonjour,

Dans le cadre de l'étude du dossier de consultation relatif au marché n°26S38A, nous souhaiterions obtenir les précisions complémentaires suivantes afin de nous permettre d'établir notre offre dans les meilleures conditions.

Lot n°2 – Eau potable

Question 1 – Diagnostic structurel du réservoir

Pouvez-vous nous confirmer que le diagnostic amiante et plomb doit être inclus dans le diagnostic structurel du réservoir prévu au marché ?

Question 2 – Plan de renouvellement

Pouvez-vous nous confirmer que les équipements suivants doivent être intégrés au plan de renouvellement compris dans la part forfaitaire du marché :

*Sonde de niveau ;
Sonde de pression ;
Pompe de surpression ;
Analyseur de chlore ;
Pompe vide-cave ;
Chloro Pack ;
Compteur surpressé ;
Débitmètre en sortie de réservoir ?*

Lot n°1 – Assainissement

Question 1 – Renouvellement des SOFREL et points S16

*Dans le cadre du renouvellement des 10 SOFREL prévu dans la part forfaitaire, pouvez-vous nous confirmer que doivent également être incluses :
les modifications nécessaires au rapatriement des informations des points S16 vers le S4W, ainsi que l'obturation du point S16 correspondant au trop-plein du bassin d'orage De Gaulle ?*

Question 2 – Prix E.16

Pouvez-vous nous confirmer que la ligne E.16 concerne une armoire non équipée d'un dispositif de télégestion de type SOFREL ? De surcroît, pouvez-vous nous confirmer qu'un prix unique est attendu que ce soit pour une armoire de commande d'une, deux, ou quatre pompes ?

Question 3 – Standard des armoires électriques

Pouvez-vous nous confirmer qu'aucun standard ou référentiel technique particulier n'est imposé pour le remplacement des armoires électriques, que ce soit au niveau des postes de relèvement ou de la STEU ?

Question 4 – Prix G.01 et G.02

Pouvez-vous nous confirmer que les prix G.01 et G.02 ne sont pas à chiffrer, ces prestations n'étant pas incluses dans le périmètre du présent marché ?

Question 5 – Prix E.13

Pouvez-vous nous confirmer qu'un prix unitaire unique est attendu au poste E.13, qu'il s'agisse du remplacement d'une sonde oxygène ou d'une sonde Redox ?

Question 6 – Abonnements téléphoniques / transmission des données

Afin de garantir la continuité de transmission des données et d'éviter toute perte d'information nécessaire à la production des formats SANDRE. Est-il possible de prévoir que les abonnements téléphoniques nécessaires à la télétransmission soient souscrits et pris en charge directement par le prestataire ?

Question 7 - Prix E.08

Pouvez- vous nous confirmer qu'il est attendu un prix unique pour les différentes ?

En vous remerciant par avance

Cordialement

Aucune réponse

Question n° 3

Posée le 04/09/2026 à 15:10:54

Bonjour, Dans le cadre du lot 1 relatif à l'exploitation de la STEU de Donchery et des postes de relevage, pourriez-vous nous apporter les précisions suivantes:

Concernant les Prestations forfaitaires :

o Curage et nettoyage du bassin d'aération :

? Merci de fournir la bathymétrie ou évaluation récente de la quantité de boue à curer et à évacuer,

? Quelles sont les modalités administratives prévues pour cette opération ?

? Y a-t-il un accord avec la DDT sur un by-pass direct pendant la durée des travaux et si oui pendant combien de temps ?

? Sinon, quelles sont les dispositions à prendre en compte ?

o Remise en état du système de préparation polymères :

? Merci de fournir le plan GC et équipement du local,

? Merci de détailler précisément les travaux à réaliser et caractéristiques des équipements à remplacer,

o Remplacement du dégrilleur :

? Merci de fournir les plans des prétraitements et un descriptif technique de ce qui est souhaité (type de dégrilleur, maille, plate-forme....),

o Remplacement des rampes d'aération :

? Merci de fournir les plans détaillés GC + équipements du bassin,

? Le nombre et caractéristiques des diffuseurs à remplacer,

? Confirmer qu'il ne s'agit uniquement que des diffuseurs et qu'il n'y a pas d'autres travaux à prévoir sur les rampes, guide ou supports.

o Remplacement des surpresseurs d'aération :

? Merci de fournir les plans détaillés GC + équipements du local,

? Les caractéristiques précises des surpresseurs à remplacer,

o Reprise de l'étanchéité du clarificateur :

? Merci de fournir les plans détaillés GC + équipements du clarificateur,

? Merci de détailler précisément les travaux à réaliser,

? Y a-t-il des travaux génie civil ou ces travaux ne portent uniquement sur les lames ?

? Quelles sont les modalités administratives prévues pour cette opération ?

o Renouvellement coffret et armoire :

? Merci de fournir les plans détaillés GC + équipements,

? Merci de détailler précisément les travaux à réaliser et équipements à remplacer,

? Quelles sont les modalités administratives prévues pour cette opération ?

o Réfection de l'aire de dépotage :

? Merci de fournir les plans détaillés GC + équipements,

? Merci de détailler précisément les travaux à réaliser et caractéristiques des équipements souhaités,

Concernant les articles du CCTP :

Article 5.1 – Inventaire des installations

Merci de nous fournir l'inventaire détaillé des équipements Réseau, Postes et STEP avec l'historique de leur renouvellement et dépannages.

Article 7.1 – Donnée du système

Merci de nous fournir :

- Le manuel d'autosurveillance,

- les résultats et fichiers SANDRE des 3 dernières années,

- Les rapports de contrôle réglementaire des 3 dernières années,

Article 8.1 – Statut du personnel.

Il est indiqué :

« Le personnel du service est composé des agents de droit privé de l'entreprise prestataire, ou précédemment employés par la précédente entreprise et repris par le prestataire. »

Merci de confirmer que le personnel doit être repris alors que nous passons d'une Délégation de Service Public à une Prestation de Service.

Le cas échéant, merci de nous fournir la liste du personnel sur la STEP, PR et réseau avec salaires et pourcentage d'affectation.

Article 12.a) – Opérations préventives

Merci de nous communiquer l'historique des curages de réseau avec les linéaires, diamètres et les volumes évacués ainsi que pour les chambres à sables, déversoir d'orage, postes de refoulement et bassin d'Orage.

Article 19. d) Rapport Annuel Fond d'entretien et de maintenance.

Merci de nous communiquer l'historique technique et financière des opérations de maintenances et de renouvellement.

ANNEXE 1 – Répartition des catégories de travaux et prestations.

Merci de confirmer que les vidanges et nettoyage des ouvrages sont à la charge de la collectivité.

Concernant les prestations :

o Gestion des boues :

Il n'est pas mentionné dans le CCTP les responsabilités du prestataires par rapport à la gestion des boues et notamment de sa production, de son stockage, de la réalisation des analyses réglementaires, de la réalisation et suivi du plan d'épandage, de leur évacuation et élimination.

Quid de la gestion du suivi des PFAS et de la gestion de l'élimination en cas de non-conformité des boues.

Merci

Aucune réponse

Question n° 2

Posée le 27/08/2026 à 13:00:46

Bonjour,

Dans le cadre du lot 1 relatif à l'exploitation de la STEU de Donchery et des postes de relevage, pourriez-vous nous apporter les précisions suivantes:

Concernant le prix E.06, pouvez vous nous préciser la prestation attendue, quels équipements doivent être renouvelés.

Concernant le prix E.07, pouvez vous nous préciser la puissance de la motopompe submersible à renouveler.

En vous remerciant par avance pour votre retour.

Répondue le 28/08/2026 à 11:49:38

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-dessous deux questions et les réponses apportées :

- Concernant le prix E.06, pouvez vous nous préciser la prestation attendue, quels équipements doivent être renouvelés.

=> Le prix à bordereau forfaitaire couvre le renouvellement du matériel de la filière de traitement des boues. Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire qui pourra être mobilisée pendant toute la durée du marché, en fonction des besoins identifiés.

- Concernant le prix E.07, pouvez vous nous préciser la puissance de la motopompe submersible à renouveler.

=> Il s'agit d'une motopompe FLYGT d'une puissance de 3,1 kW.

Cordialement.

Question n° 1

Posée le 21/08/2026 à 13:38:34

Bonjour,

Dans le cadre du lot 1 relatif à l'exploitation de la STEU de Donchery et des postes de relevage, pourriez-vous nous apporter les précisions suivantes :

1. Cartes SIM et télésurveillance SOFREL

- Qui devra être titulaire de l'abonnement associé aux cartes SIM installées dans les différents équipements de télésurveillance SOFREL ?

- Les données issues de ces équipements devront-elles être rapatriées dans le système de télésurveillance d'Ardenne Métropole ?

2. Remplacement des rampes d'aération

- Pouvez-vous confirmer que le renouvellement porte uniquement sur les diffuseurs d'air et non sur l'ensemble du système d'aération, incluant les rampes et les diffuseurs ?

3. Réfection de l'aire de dépotage

- Pouvez-vous confirmer que les prestations attendues comprennent une rénovation complète de l'aire de dépotage, incluant :

- * le remplacement de la cuve ;*
- * la création d'une dalle béton étanche ;*
- * le raccordement au poste toutes eaux ;*
- * l'installation d'un nouveau coffret de dépotage ?*

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Répondue le 24/08/2026 à 15:30:30

Bonjour,

Voici une série de questions-réponses :

1. Cartes SIM et télésurveillance SOFREL

- Qui devra être titulaire de l'abonnement associé aux cartes SIM installées dans les

différents équipements de télésurveillance SOFREL ?

=> Le titulaire de l'abonnement associé aux cartes SIM est : Ardenne Métropole pour les postes de relevage, le titulaire du marché pour la STEU.

- Les données issues de ces équipements devront-elles être rapatriées dans le système de télésurveillance d'Ardenne Métropole ?

=> Les données issues de ces équipements seront rapatriées dans le système de télésurveillance d'Ardenne Métropole et/ou transmise chaque mois au format SANDRE.

Précision : lors du futur remplacement de l'automate du PR « De Gaulle », les sondes du milieu naturel et du déversoir d'orage devront être raccordée sur le nouveau S4W.

Le trop plein du bassin d'orage sera obturé et son équipement démonté. Cette opération fera l'objet d'un porter à connaissance auprès du service de police de l'eau.

2. Remplacement des rampes d'aération

- Pouvez-vous confirmer que le renouvellement porte uniquement sur les diffuseurs d'air et non sur l'ensemble du système d'aération, incluant les rampes et les diffuseurs ?

=> Le renouvellement portera uniquement sur les diffuseurs. Il comprendra également le remplacement de la bouée de relevage manquante.

3. Réfection de l'aire de dépotage

- Pouvez-vous confirmer que les prestations attendues comprennent une rénovation complète de l'aire de dépotage, incluant :

** le remplacement de la cuve => La cuve ne sera pas remplacée, cependant l'étanchéité de la rétention doit être reprise.*

** la création d'une dalle béton étanche => Création d'une aire bétonnée étanche en pointe de diamant conforme à la réglementation*

** le raccordement au poste toutes eaux => Elle sera raccordée au poste toutes eaux.*

** l'installation d'un nouveau coffret de dépotage ? => Le coffret de dépotage sera également remplacé.*

Cordialement.